OBSERVATIONS

D'UN

GENTILHOMME

— Beaupoil de Saint-Aulaire

SUR LA SOUMISSION

PROPOSÉE

AU CLERGÉ DE FRANCE

PAR

LA RÉPUBLIQUE,

SUR LES CAUSES QUI Y FONT SOUHAITER SON RETOUR ET SUR LES EFFETS DONT IL SEROIT SUIVI.

LONDRES:

CHEZ A. DULAU ET CO. SOHO SQUARE.

1800.

De l'Imprimerie d'A. Dulau et Co. et L. Nardini,
No. 15, Poland Street.

AVERTISSEMENT.

TOUTE discussion sur les promesses ou les sermens à faire à la république, intéresse visiblement et essentiellement les sermens ou les promesses faits à la monarchie.

Je dis promesses ou sermens pour prévenir d'odieuses distinctions. Les uns et les autres, faits librement, sont également sacrés aux yeux de la religion, de la morale, de l'honneur et des lois.

Les lois, l'honneur, la morale, et la religion, réprouvent comme parjure toute division, toute modification, toute atténuation dans la promesse ou le serment.

De leur intégrité résulte la fidélité pure.

La constance des royalistes dans la fidélité, le retour des républicains à la fidélité, sont l'unique espérance de la monarchie.

Ainsi toute question sur la foi promise ou jurée, appartient également à tous les ordres de l'état, soit que le fait qui l'occasionne ne mette en scène qu'un particulier, soit qu'il y appelle un ordre entier, soit qu'il y place la généralité ; et ce seroit risquer de ne voir traiter que sous une partie de ses rapports un principe d'existence, si l'on en abandonnoit la discussion à un seul ordre.

Ces réflexions ont fait désirer qu'un gentilhomme, un ancien soldat, écrivît aussi ses opinions et celles des autres nobles françois : Je vais remplir ce devoir.

OBSERVATIONS

D'UN

GENTILHOMME

SUR LA SOUMISSION

PROPOSÉE

AU CLERGÉ DE FRANCE

PAR

LA RÉPUBLIQUE,

SUR LES CAUSES QUI Y FONT SOUHAITER SON RETOUR, ET SUR LES EFFETS DONT IL SEROIT SUIVI.

BONAPARTE désire le retour de notre clergé ; il le délivre de tout serment contraire aux lois ecclésiastiques ; il promet tolérance pour le culte, protection à ses ministres, et n'exige qu'une soumission simple, une promesse innocente, qui jamais active, toujours passive, ne contraindra ni à incendier, ni à massacrer pour le bénéfice de la république, et qui obligera seulement à ne plus se prêter au rétablissement de la monarchie.

Mais avant tout, quel est cet homme auquel on voudroit se confier ? Cent fois il a promis, trahi, juré, parjuré, prié, renié, flatté, égorgé. Auroit-il dit aussi comme les bourreaux de Dom Carlos :

Prenez patience, tout ceci est pour votre bien, et faudroit il l'en croire ?

Quels peuvent être les principes d'un tel homme ? ne seroit-ce point uniquement son intérêt ?

Quel peut être son but ? Ne seroit-ce point encore son intérêt ?

Quelle doit être sa constante règle dans le choix de ses moyens ? Vraisemblablement tout ce qui sert son intérêt.

Ainsi dans toute démarche faite à l'invitation de Bonaparte, la seule chose vraie, claire, constante, c'est que l'on va servir son intérêt.

Mais ne peut-on pas espérer qu'il ait le dessein de rétablir l'ancien culte, de couronner le roi légitime, de réédifier la hiérarchie civile, de restituer les propriétés ? Mais je demande aussi, s'il ne seroit point insensé de raisonner et de se déterminer sur des conjectures, et sur des conjectures faites en contre-sens de tous les faits passés et présens ?

Bonaparte, dit-on, *est grand général, grand politique ; il veut faire le bien, il le fera.* Si des brigands rétablissent l'ordre, l'opulence dans votre héritage après vous en avoir chassé, après y avoir égorgé vos parens, irez-vous y mandier l'hospitalité ? Y dormirez-vous en paix ? Cette comparaison, je l'espère, vous ne la trouverez ni fausse, ni exagérée.

Il veut faire le bien, il le fera ! Dans toutes les affaires avec les hommes, ne seroit-il pas prudent nécessaire même de consulter la science du cœur humain avant de se déterminer ? La moralité de nos actions a bien plus son principe dans notre cœur que dans notre esprit. Dans les grandes facultés dont un homme fut armé pour faire le mal, trouvez-vous la preuve qu'il fut doué des grandes vertus seules capables de faire véritablement le bien ? Cette conscience intrépide qui persiffle et

baffoue le Créateur sur l'adoration des peuples, seroit-elle bien à la fois cette conscience religieuse et pure, toujours animée de la présence du juge Eternel, pour être juste comme lui? Ce cœur impitoyable qui dévaste, qui incendie, qui massacre au gré de ses passions, seroit-il bien en même temps ce cœur incessament ému de cette bienveillance universelle, indispensable pour donner le bonheur aux hommes?

Vous obstineriez-vous à voir encore Bonaparte dans les sentimens que vous lui souhaitez? Faisons-en même un homme parfaitement bon et vertueux; mais examinons quelle doit être sur lui la puissance des circonstances dans lesquelles il s'est placé.

Assuré qu'il sera méprisé comme détenteur d'un sceptre ensanglanté, détesté parce que ses jugemens sont arbitraires, redouté puisque ses ordres sont absolus, il vivra dans de continuelles alarmes, convaincu que tout attentat contre son pouvir ou sa vie seroit légitime et applaudi. Le remords, la terreur, la défiance obséderont son âme. La force, la fortune publiques vont être destinées à servir ses inquiétudes, ses noirs soupçons, ses lâches précautions. Il lui faudra pressurer, mutiler les peuples pour retenir ses créatures, pour assouvir l'insatiabilité de ses administrateurs, pour stipendier une armée prétorienne, comme garde de sa personne, comme associée à la tyrannie, comme exacteurs, comme espions, comme délateurs, comme assassins. Ainsi que jadis, sous le sceptre des Néron, un mot, un geste, un songe seront crimes d'état et feront traîner au supplice.

Voilà ce que sera à jamais tout gouvernement établi sur l'impiété, le vol et le carnage; voilà l'éternelle destinée de tout gouvernement né de la révolution françoise, quels qu'en puissent être les

chefs. Bonaparte est pénétré de cette vérité. Il est le premier de sa horde, en France, qui l'ait sentie, qui l'ait vue dans toute sa force et son évidence. C'est en cela essentiellement qu'il faut admirer sa supériorité sur ses complices. Voyez comme il s'agite pour fuir l'anathême qui le poursuit. Sa pensée parcourt sa puissance avec effroi, mais son cœur ne peut s'en désaisir. Il voudroit étouffer les cris du sang, et il conserve des lois de sang. Il attire les émigrés, et maintient les décrets qui les assassinent. Son projet est de donner aux propriétés un caractère de légitimité et de sainteté sans lequel il n'est ni société ni gouvernement, et il veut obtenir ce succès indispensable des transactions entre la tyrannie et la nécessité, entre les voleurs et les volés, entre les meurtiers et les victimes.

La valeur d'une nation souillée de bassesses et d'atrocités a décrié la valeur; ses victoires ont flétri la victoire. Elle-même s'est fait justice: ses armées, ses généraux, ses gouvernans et leurs triomphes sont ce qu'elle méprise le plus. Bonaparte le sait et le voit: c'est son désespoir. Il sait qu'il n'a accumulé sur sa tête tant de lauriers et de puissance, que pour arriver dans la postérité au premier rang des hommes les plus méprisés et les plus exécrés: c'est son supplice. Quelle que soit sa confiance dans son empirisme, ce ne sera point par d'odieuses compositions entre le crime et la vertu qu'il se rédimera, qu'il élevera un édifice honoré, et qu'il obtiendra les hommages de la terre. Vainement la plus pure, la plus radieuse gloire qui ait jamais ceint le front des héros se présente à ses yeux. Elle est cette gloire par de là l'élan d'un cœur astucieux et sanguinaire.

Mais que prétend-il faire cet homme profond, des ministres de notre culte, des consécrateurs de nos rois,

rois, des gardiens de notre antique monarchie? Pense-t-il que le traité de paix qu'il veut arracher, absoudroit la France de la profanation des autels, du sang des martyrs? que ce traité qui prononceroit la chute des trônes, le meurtre des rois, la ruine des nations, auroit la vertu de former l'alliance adultère de nos saintes lois avec les lois de la désolation? Le musulman du Nil oseroit-il espérer que le Dieu des chrétiens viendra légitimer et bénir l'œuvre de la révolution françoise? Non, il lui importe peu du Dieu qu'il blasphème, mais il craint différens ennemis contre lesquels il lui faut des armes diverses.

C'est avec les jacobins, par les jacobins et comme jacobin, que Bonaparte a parcouru la carrière qui l'a conduit à la puissance. Alors le sceptre a été pour lui seul, les fers pour ses frères. Le partage n'est point égal, et entre gens de cette doctrine, le moment du partage est celui du combat. Tous les clubs de l'Europe sont soulevés contre Bonaparte, tous ont juré sa destruction. Il lui faut des secours contre la séduction des peuples par de pareils adversaires, et les évangélistes de l'ordre et de la paix sont une puissante milice à opposer à la phrénésie.

De plus, le peuple françois a uni dans sa pensée et dans son cœur, son culte et son roi. En lui rendant la moitié de ce qu'il avoit perdu, on l'apaise sur la moitié qu'il regrette, et les royalistes ainsi abusés seront moins ardens à courir aux armes.

D'autres combinaisons se seront faites encore dans la tête de cet homme, et toutes également utiles à son dessein de maintenir son usurpation.

Ou les prêtres s'élèveront contre les possesseurs des biens volés, et de la terreur qu'ils inspireront, il résultera des restitutions, des transactions suc-

cessives qui hâteront la stabilité et la légitimité dans les propriétés particulières.

Ou, emportés par un zèle exalté, ils feront à la circonstance l'application des paroles de l'apôtre: *Toute puissance vient de Dieu.* Ils ajouteront: *l'usurpée comme la légitime,* que dans l'une et l'autre supposition on lui doit obéissance, que toute loi émanée d'elle est juste et obligatoire, que tout ce que cette loi a pris, donné, vendu, est légitimement acquis: encore une conséquence de plus, Bonaparte se trouvera l'oint du Seigneur.

On voit que ces deux hypothèses servent encore parfaitement l'usurpateur.

Quant à la première, je demande si l'anathême contre la spoliation des fortunes particulières ne s'étend point sur la spoliation de la fortune publique; si l'anathême contre la spoliation des fortunes n'enveloppe point la spoliation des places, des autorités; enfin si cette seconde chaîne de spoliateurs, depuis le premier magistrat jusqu'au record, ne tombe point également sous la rigueur de l'arrêt irrémissible: *Restitution ou damnation.* Il est précis cet arrêt, et laisse peu de ressource à l'esprit de discussion.

Qu'ira donc faire en France l'évangéliste de la vérité? La proclamera-t-il hautement? Il n'aura pas pour deux heures à vivre. Trahira-t-il sa conscience par un lâche silence? Ici une composition, un *mezzotermine* seroit le complément à tous les forfaits, à tous les sacriléges de la révolution.

Quant à la deuxième supposition, si le principe pouvoit un instant décevoir un prêtre, ses inévitables conséquences le feroient reculer, et bientôt il seroit le premier à tonner avec le plus de véhémence contre cette monstrueuse erreur. En effet, de ce que tout pouvoir vient de Dieu, légitimer ce qui émane du pouvoir du brigand, comme du pouvoir

paternel, c'est dire d'une voix bien articulée, et surtout bien persuasive, aux misérables, aux ambitieux de tous les pays: Soulevez-vous, massacrez vos souverains, vos prêtres, vos magistrats, vos riches, partagez leurs dépouilles, et nous irons vous absoudre, nous consacrerons vos jouissances, nous apporterons la quiétude dans vos consciences.

Et ces effrayantes conséquences résultent de l'opinion de l'un des ministres les plus respectables de notre religion. Long-temps avant que la révolution éclatât, M. l'abbé Barruel l'avoit prévue et la combattoit. Après son explosion, il n'a point cessé, à Paris, de la foudroyer au milieu des piques et des poignards qui le poursuivoient. Depuis son émigration l'Europe connoît ses travaux, et l'Europe entiére s'élève pour porter témoignage de sa constance, de son zèle, de son intrépidité dans la cause du ciel et de la terre. Jamais le Créateur ne forma une âme plus pure, mais elle est ardente: et seroit-elle si digne de notre gratitude si elle étoit tiède! Il ne faut point s'étonner qu'un caractère de cette trempe s'élance quelquefois au-delà du terme. M. Barruel a pris dans cette question son sentiment pour sa raison. Pénétré de cette vérité, que notre loi religieuse est le principe de l'ordre, du bonheur et du salut, ainsi que le moyen à leur retour, du principe il s'est précipité vers le but, sans examiner si dans le trajet il n'étoit point des temps, des circonstances qui compromissent tout avec la loi elle-même.

Il est de maxime que la religion du serment est d'une telle rigidité, qu'elle oblige à le garder lors même que son objet n'est plus, et le procès de la monarchie françoise n'est pas définitivement jugé: il ne le sera point aussi long-temps qu'il y aura des intérêts, des passions et des François en France. De quelque manière que l'on veuille expliquer,

atténuer, modifier une soumission à la république, elle sera toujours la nécessité de renoncer pour jamais à servir la monarchie, de rompre tout lien avec la monarchie, à laquelle cependant vous jurâtes fidélité, service, dévouement, et comme citoyens, et comme ecclésiastiques. Le vœu d'aucune religion peut-il autoriser une si éclatante violation? Si cela devenoit possible, et que cette religion formât dans le monde un ministère nombreux, accrédité, puissant, soumis à une autorité unique, enfin à une volonté humaine, quel est le gouvernement qui, l'ayant adoptée, ne se trouveroit point entre la nécessité de la craindre et l'intérêt de la repousser?

La foi particulière, la foi publique n'eurent, n'ont et n'auront jamais d'autre garant que le serment ou la promesse. La promesse et le serment ont le même témoin dans le ciel, la même force sur la terre. Depuis la création ils gouvernent le monde moral. Si l'ordre sacerdotal, qui est l'exemple et l'instituteur des peuples, se permet des distinctions, des doutes sur leur sainteté, enfin s'il donne le scandale de leur violation, quelle loi, quel frein resteront sur la terre, et qu'auront fait de plus les jacobins. (1)

Et puis après avoir été porter l'hommage de sa soumission à la république, après avoir absous, légitimé les meurtres, les vols de toute espèce, que trouvera-t-on? La nécessité de réformer les lois de la religion ou de refondre celles de la république, car il est de toute évidence qu'elles sont incompatibles.

L'église romaine a fait de l'indissolubilité du mariage l'une de ses lois les plus inviolables, et elle ne pouvoit hésiter à cet égard, puisque Jésus-Christ a dit, que celui qui épouseroit une femme répudiée

(1) Quelques personnes ont dit que le serment fait à Louis XVI n'obligeoit point envers Louis XVIII. C'est séparer le roi de la royauté; c'est exprimer une impiété par une absurdité..... Mais c'est déjà trop de répondre au délire, même par une note.

par son mari, commettroit un adultère. Les républicains, au contraire, ont autorisé le divorce et la transition à d'autres nœuds. Les prêtres prêcheront-ils contre cette licence ? Il n'y a point de doute que ce ne soit pour eux un devoir absolu. Cependant admettons qu'ils puissent s'en dispenser. Certainement au tribunal de la pénitence, ils n'éluderont point ; et il en résultera l'ordre impératif au pénitent de rompre son union présente et de retourner à son premier engagement. La résistance de l'époux condamné ou les clamenrs de l'épouse abandonnée en seront l'inévitable suite ; et tous les coupables du même délit ne manqueront point de se soulever. Nos ministres se flatteroient-ils qu'au moins ils empêcheroient que désormais il se formât de pareilles alliances ? Quoi ! lorsque les passions sont déchaînées et protégées par les lois elles-mêmes, ils auroient la témérité de s'offrir à descendre dans l'arêne pour les combattre ? Prétendre faire exister ensemble une religion et une législation qui se heurtent avec cette violence, est assurément l'espérance la plus chimérique. Non, dans ce pays il n'y a plus pour la religion que des outrages, pour ses apôtres que des persécutions.

Autrefois le Vatican foudroya et les rois et les peuples, mit les états en interdit pour des causes moins graves que ce qui s'est passé en France..... mais cette réflexion nous avertit que les temps sont changés.

Ce fut chez les pauvres que notre divin législateur fit paroître sa lumière, ce fut successivement dans la multitude des misérables qu'elle répandit les consolations. Les persécuteurs la firent connoître ; la connoître, l'aimer et la suivre furent le même sentiment, la même action. Le grand Constantin observoit ses progrès, il connut sa puissance, et pour affermir la sienne, il se fit chrétien ; mais

Constantin ne vouloit point aller rompre les pains, fraterniser dans les réduits de l'indigence: il voulut être chrétien en souverain. Bientôt il fut entouré des saints, il les appela dans ses conseils, il leur donna les biens et les honneurs, et les plaça aux premiers rangs de la hiérarchie de l'empire. La religion dès lors cessa d'être purement populaire, et s'accorda avec l'intention aristocratique de la cour et de l'état. C'est dans cette attitude qu'elle se présenta ensuite aux nations de l'occident. Elle y a successivement inauguré, consacré tous les rois ; elle y a environné, affermi de sa sainteté tous les trônes : elle reçut en échange protection et puissance. De tous les temps le sceptre et l'encensoir avoient été, chez tous les peuples, inséparablement unis. Par le Christianisme, leur pacte est juré en présence du seul, du vrai Dieu : l'union des deux puissances est donc sacrée, indestructible.

Ainsi il ne s'agit plus d'aller chercher des catéchumènes, de faire des néophites, ce sont des empires qu'il faut sauver. Les François qui sont restés fidèles, ont suffisament de secours dans les prêtres qui ne se sont point émigrés. Au surplus, ceux-ci sauront leur dire sans doute, ce qu'il n'est point permis à un Chrétien d'ignorer, que la grâce et la contrition suppléent toujours pour l'homme religieux à l'absence du ministère. Quels que soient enfin les embarras et les opinions des ecclésiastiques qui sont en France, ceux-ci doivent être sans influence sur les nôtres, parce qu'il n'y a plus de ressemblance dans leur situation. Demeurer et aller sont deux choses extrêmement différentes. L'une peut être l'effet de la nécessité, l'autre est de pleine volonté, et c'est sur cela seul, sur un acte libre, que le clergé François sera irrévocablement jugé.

On dit que le Saint Père assemble un consistoire de cardinaux pour délibérer sur la soumission à la république, et sur le retour de nos prêtres en France. S'il ne sagissoit encore que d'une mission ordinaire pour le maintien ou la propogation de la foi, *allez et enseignez*, seroit l'unique règle ; mais ici la circonstance et la question sont très-neuves, très-extraordinaires. Absolument il faudra faire connoître quelle est l'idée que Rome attache à l'union du sceptre et du sacerdoce, quand, comment et pourquoi ils peuvent se séparer, ou s'ils doivent se servir, se secourir, se défendre jusques au terme de la vie de tout ce qui a juré l'alliance.

Ce fut un conquérant, un monarque François qui de la chaire de St. Pierre éleva un trône et une puissance temporelle à Rome. C'est de ce trône que le Pontife des Chrétiens à régi la foi des rois et des peuples : c'est sur ce trône qu'il reçut les hommages et les offrandes des peuples et des rois ; et ces monarques François fondateurs de sa puissance, ces monarques toujours envers lui si prodigues en bienfaits, ces fils aînés de l'église, si pieux, si fidèles, qui si long-temps pour elle combattirent leurs propres sujets, en seroient-ils délaissés aussitôt que la rébellion les auroit désarmés.

Et avec quelle pensée, avec quel sentiment les princes soumis au Saint Siége verroient-ils cet abandon ? Lorsque des novateurs vinrent enseigner à se séparer de l'église Romaine, plusieurs souverains qui trouvoient plus de fardeau que d'avantages dans leur soumission, renoncèrent à elle. Ceux qui crurent au contraire qu'il leur seroit utile de persévérer sous son autorité lui demeurèrent fidèles ; mais quel seroit désormais l'interêt de lui rester soumis ? Des secours d'opinions qu'elle n'accorderoit qu'au prince puissant, et qu'elle retireroit au prince malheureux, mériteroient-ils donc l'honneur d'être si chèrement

acquis ? Se flatteroit-on que la foi seule auroit la puissance de retenir dans ses liens ? La foi n'est point héréditaire. C'est un don que Dieu fait au père et peut refuser au fils. Très-malheureusement l'intérêt est plus constant dans les générations.

Mais quel avantage veut-on voir pour la religion dans ce retour en France, dans cette accession si précipitée, si scandaleuse, si criminelle même, du premier ordre de la monarchie aux lois de la république ?

Espère-t-on nous faire croire que les prêtres raviveront dans les cœurs les principes du Christianisme, qui peuvent un jour rappeler la monarchie ? Je crois qu'il reste prouvé, qu'en toute supposition, il ne leur sera possible de servir que les vues de Bonaparte. Faut-il la preuve qu'il les fera déporter, massacrer, noyer, dès qu'il y trouvera le môindre intérêt. Elle est facile à obtenir, cette preuve : qu'ils aillent enseigner une doctrine contraire à ses desseins.

Veut-on admettre que la paix règnera constamment entre eux et lui ? Bonaparte a deux ennemis qui le renverseront infailliblement : les caprices de la victoire et les jacobins. Alors nos prêtres seroient inévitablement perdus pour l'église et pour nous.

Enfin, par un lâche désespoir, s'obstineroit-on à considérer comme certain et durable le triomphe de la république ? Qu'en résulteroit-il pour la religion et pour le clergé ? Le gouvernement François n'adopte aucun culte, c'est-à-dire qu'il les méprise tous. Les gens qui le composent sont ou athées, ou déistes, ou théistes. Tout ce qui aura quelque prétention anx places voudra penser comme les gouvernans, et tout ce qui pourra apprendre à lire aura des prétentions. Telle est l'allure de tout peuple républicain. On dit qu'il n'y a point de république en France, parce qu'il

y a un tyran ; et c'est précisément parce qu'il y a un tyran qu'il y a une république, car c'est essentiellement dans les républiques que croissent les tyrans. Or, au milieu de cette tourbe qùi s'agitera pour courir aux charges, aux dignités, en reniant son créateur, comment figurerez-vous ? Comme les vils bonzes de la Chine, rejetés dans la plus sale canaille, forcés d'y mandier votre subsistance de la charité versatile des misérables, vous serez l'objet du mépris des orgueilleux lettrés, des fiers mandarins de la France.

Je sais que la vertu qui vous anime, que les récompenses qui vous attendent, vous feront braver les périls, les humiliations, les misères ; mais vous ne les braverez point assez de temps au gré de votre zèle. L'opposition de vos lois à celles de la république ne se borne point à un seul principe. Lorsque vous serez inutiles aux vues des Bonapartes du jour ; et surtout s'il paroît que vous obteniez la confiance du peuple, on se rappellera que vous obéissez à un prince étranger, ami des rois qui lui payent des rétributions, et le principe fondamental de la république, *haine à la royauté*, dictera votre condamnation. L'esprit républicain réprouve le célibat. Vous ne serez point à l'abri de la calomnie, au contraire vous en serez l'objet ; la philosophie s'écriera encore, que vos vœux offensent la nature et la morale ; qu'ils trahissent et la société actuelle et les générations, et vous serez proscrits.

La promesse de Jésus-Christ à son église lui garantit, que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Puisqu'elles seront impuissantes les portes de l'enfer, calmez vos sollicitudes. Souvenez-vous d'une autre parole. Le rédempteur dit à ses apôtres : *lorsque je reviendrai, croyez-vous que je trouverai beaucoup de foi sur la terre ? En vérité*

je vous le dis, il y en aura bien peu : Cette foi, si rare alors, ne se trouvera point dans une république Françoise, qui ne sera toujours que le foyer des passions, des vices, des crimes et des fureurs. A jamais cette république vous abhorre et vous rejette, Fuyez donc avec terreur le perfide espoir de précéder en France votre roi légitime, et attendez que la monarchie qui vous chérit et vous appelle, puisse vous y offrir l'ombrage de ses lys.

Il le faut répéter sans cesse : les temps, les circonstances, les intérêts ne se ressemblent plus. La charité, pour quelques âmes pieuses qui demandent leurs pasteurs, doit être subordonnée au sentiment et au devoir de la charité universelle. C'est une grande nation qu'il importe de ramener, ce sont des dogmes désorganisateurs à étouffer, la société humaine entière à sauver, et cette œuvre exige un concert de sagesse, de lumières, de grandes vues et d'action, que le zèle inquiet ne pourroit que troubler.

La grande question d'une république Françoise n'est point décidée : gardons-nous de le croire. La paix entre elle et l'Autriche ne la décidera point encore.

Dans le système politique de l'Europe, deux villes ne peuvent faire une transaction, sans que cela n'intéresse l'harmonie générale, et que cette transaction n'ait toutes les puissances pour juges. Dans les circonstances actuelles, un traité entre Paris et Vienne est la plus grande affaire qui ait jusqu'à ce jour occupé les états. Par ce traité la France commanderoit en Europe depuis le Rhin jusqu'à la baye d'Algezyre, conséquemment en Amérique depuis le Chily jusques au Mississippi, et le monde entier se verroit bientôt dans sa dépendance. Le monde ne veut point de ce maître. Déjà toutes les puissances encore libres sont unies

et armées; elle attendent ce traité pour en être les censeurs. Il ne faut à leur union que l'adjonction de l'Autriche et de l'Angleterre pour compléter un congrès général. Là les conventions seront arrêtées, tous les intérêts tranquillisés et le but déterminé. Ainsi, une coalition nouvelle, formidable et bien accordée, instruite par les fautes et les désastres passés, proposera à la France ses anciennes limites ou la guerre. Alors le succès est infaillible, et l'on peut s'assurer que, par dessus tout, on préservera à jamais la terre d'une république Françoise.

Quelles que puissent être actuellement les apparences, voilà les principes certains, les conséquences nécessaires pour l'avenir.

Ces combinaisons n'échapperont point aux cardinaux qui délibèrent. Ils en feront une infinité d'autres qu'un plus vaste horison leur découvre, et auxquelles les bornes de ma vue ne me permettent point d'arriver; mais ils prononceront le plus tard qu'il leur sera possible, c'est ce dont il faut ne point douter.

A présent, j'oserai me permettre l'examen de quelques questions d'un autre ordre, avec toute la défiance et la timidité que m'inspire mon ignorance profonde sur les idées qui confinent au domaine de la théologie. J'appartiens ici entièrement à la logique de la nature; si elle m'égare, mon erreur sera trop grossière pour n'être point choquante, et elle ne pourroit devenir dangereuse.

Quelle que soit la décision des princes de l'église, n'est-il donc point des lois antérieures à celles dont ils sont les ministres? Avant d'adopter un état dans la société, n'étions-nous pas tous soumis à des lois primitives? Celui qui dès le berceau jouit de la protection et des bienfaits de la législation qui le vit naître, ne l'a-t-il point consentie, ne l'a-t-il point jurée de fait, dans chaque acte de son existence?

Si l'on prétendoit qu'un autre serment, religieux ou civil, pût ensuite affoiblir ce premier, ne seroit-ce point la doctrine du parjure et du désordre ? Cette obéissance à la législation sociale, n'est-elle pas le premier commandement fait, de tous les temps, par la loi naturelle, à toutes les sociétés humaines ? Or, nous appartenons tous à la loi naturelle, avant d'appartenir à la loi révélée, avant d'être consacrés à son sacerdoce. Celle-ci nous avertit elle-même, qu'elle n'est que la perfection de l'autre, que lorsque la première parle, elle commande, et que c'est seulement dans son silence que la révélation ordonne.

Nos prêtres sont la classe la plus éclairée comme la plus vénérable des François. Lorsque l'erreur entraine la multitude, la vérité les éclaire. Ce n'est point dans la soumission à des lois ennemies de celles qu'ils jurèrent, qu'ils verront la fidélité à leurs sermens, la pratique de leurs premiers devoirs. Ils avoueront qu'aller en France, après le bonheur d'en être sortis, est une démarche insigne, qui exprime l'intention, qui articule nettement les opinions. Ils reconnoîtront que la monarchie, dont ils sont et les sujets et les sentinelles, existe en droit où est le monarque, et ils se presseront autour de lui de tout leur sentiment, de toute leur volonté.

Une autre considération se présente encore. L'église gallicane n'a-t-elle point des stipulations particulières, et séparées du régime de l'église romaine en toute autre contrée ? Plusieurs de ces stipulations n'eurent-elles point pour objet de défendre nos rois de toute décision du St. Siége qui pourroit compromettre leurs intérêts ou leurs droits. Certes, à présent leurs droits et leurs intérêts font une grande partie de la question. Ainsi votre tribunal seroit bien moins dans le Sacré-Collége, que dans l'église gallicane représentée par l'assemblée de nos prélats. Mais, dit-on, leur réunion est impossible, et ils nous laisseront éternellement dans le doute. Dans

le doute même, il me semble qu'il est impossible de s'égarer, si l'on se rappelle que, dans tous les temps, dans tous les pays, dans tous les cultes, le précepte de la sagesse le plus authentiquement consacré, fut: *dans le doute, abstiens-toi.*

La question vient se présenter sous son dernier aspect, et le plus imposant peut-être.

Dès le règne de Clovis, premier roi de France chrétien, on voit l'ordre sacerdotal à la tête du gouvernement et de la nation, dans les conseils des monarques, dans les assemblées des Leudes, des barons, des chevaliers; enfin il s'est constitué le premier ordre de la monarchie. Comme ordre sacerdotal, et à la fois comme ordre politique, existoit-il dans des intérêts unis? Dans ce cas-là les devoirs religieux et monarchiques sont indivisibles: pourquoi les sépareroit-on? Existoit-il dans des intérêts différens? Quel étrange secret nous avez-vous célé pendant quinze siècles, et dans quels momens venez-vous nous le révéler!

Mais, quoi! le Verbe éternel est descendu du haut des cieux pour nous apporter la vérité! Il a pris une forme corporelle pour nous l'annoncer! Il s'est livré aux bourreaux et aux tortures pour nous la conserver! Son Saint-Esprit, par des flammes visibles, vous doua de la faculté d'aller la proclamer aux nations! Cet Esprit Saint, cette immuable vérité, réside dans vos conciles; il leur donne l'infaillibilité; et depuis mille huit cents ans vous n'êtes point d'accord sur l'intégrité de vos sermens! et après mille huit cents ans on vous voit divisés d'opinions sur le premier principe de la probité dans la vie, et du salut dans l'éternité! Que va dire l'homme vraiment pieux, l'homme qui adore Dieu et veut croire à l'église? Que pensera-t-il cet homme étonné? ou plutôt qu'allez-vous faire pour rassurer sa foi?

Vivre, souffrir, mourir fidèles à vos sermens.

Ce grand exemple instruira les nations, éclairera les races futures, sera l'essor de la plus sublime charité, l'accomplissement et la preuve de votre mission.

Cessons une discussion qu'un zèle moins ardent n'eût pas fait naître. Ne nous occupons plus que d'achever avec honneur la carrière de nos devoirs, la tâche de la vie; et jurons emsemble, vous ministres du Juste, et nous ses soldats, d'unir nos vœux, notre constance et nos efforts, jusqu'au moment qui rendra notre patrie au Dieu de nos ancêtres, jusqu'au jour que nous y reverrons sur le trône l'auguste race qu'il y consacra.

FIN.

De l'Imprimerie d'A. DULAU et Co. et de L. NARDINI, No. 15, Poland-Sreet.